

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MONTRICHER-ALBANNE

Par arrêté du Président de la 3CMA n° 2019_12 en date du 29 novembre 2019, le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montricher-Albanne sera soumis à enquête publique :

- **du lundi 23 décembre 2019 au samedi 25 janvier 2020, soit 34 jours**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit **le lundi et le jeudi de 13h30 à 17h et le mercredi de 8h30 à 11h30, sauf jours fériés et aux dates de permanence du commissaire enquêteur indiquées ci-dessous.**

Madame Ghislaine Seigle-Vatte a été nommée commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble. Elle recevra personnellement le public en mairie de Montricher-Albanne :

- **Le lundi 23 décembre 2019 de 12h à 15h**
- **Le vendredi 3 janvier 2020 de 14h à 17h**
- **Le mercredi 8 janvier 2020 de 9h à 12h**
- **Le samedi 25 janvier 2020 de 10 à 12h**

Les pièces constituant le projet de révision du PLU, les avis recueillis (y compris celui de l'autorité environnementale) ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sur support papier en mairie de Montricher-Albanne, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :
 - **le lundi et le jeudi de 13h30 à 17h**
 - **le mercredi de 8h30 à 11h30,**
à l'exception des jours fériés
- sur un poste informatique en mairie de Montricher-Albanne aux jours et horaires précités
- sur le registre dématérialisé consultable à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1846>

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête papier ouvert en mairie de Montricher-Albanne
- ou par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante de la mairie :
Mairie de Montricher-Albanne
161, rue de la Mairie – Le Bochet
73870 MONTRICHER-ALBANNE
- ou par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-1846@registre-dematerialise.fr
- ou sur le registre dématérialisé précité

Toutes les observations transmises par tout moyen cité ci-dessus seront consultables sur le registre dématérialisé précité, pendant la durée de l'enquête.

Au terme de ladite enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, ainsi que sur les sites internet de la commune et de la 3CMA, à la Préfecture de la Savoie et sur le registre dématérialisé, et cela pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le Conseil communautaire de la 3CMA a compétence pour modifier, le cas échéant, le projet soumis à enquête pour tenir compte des résultats de l'enquête et pour prendre la décision finale d'approbation de la révision générale du PLU de Montricher-Albanne.